

COMPTE RENDU DU SYNTEF CFDT DE LA RÉUNION DU CHSCT M DU 16 OCTOBRE 2012

Deux points figurent à l'ordre du jour.

1) Bilan des actions de prévention :

- Bilan du plan de prévention RPS
- Bilan des actions menées suite aux suicides
- Rapport d'activité des ISST pour 2010-2011
- Rapport d'activité des ASSP

-2) Elaboration de la politique de prévention ministérielle 2013 : programme annuel de prévention des risques orientations stratégiques pour la politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail (Avis demandé).

Il est à noter que cette réunion est la première pour laquelle l'ordre du jour a été élaboré conjointement avec la secrétaire du CHSCT. Nous découvrons d'ailleurs au cours des échanges en réunion que **des points prévus par l'administration ont été retirés à la demande de la secrétaire sans consultation des autres membres du comité.**

Au préalable de l'ouverture des points, les organisations syndicales s'expriment.

La CFDT est la première à prendre la parole.

Nous rappelons qu'une véritable politique de prévention doit être élaborée sur les fondements d'un diagnostic / évaluation des risques et des principes généraux de prévention. Nous constatons que le programme annuel présenté ce jour ne respecte pas ces principes. Nous demandons au préalable une évaluation, des risques majeurs auxquels les agents des services du ministère sont exposés. Ils sont aisément identifiables autant pour les agents du secteur travail que du secteur emploi, en relation avec le public (risques d'agression, stress au travail par ex.) Nous attirons également l'attention de l'administration sur les risques à effets différés. Concernant les RPS nous estimons nécessaire qu'un plan d'action de prévention primaire soit élaboré comprenant des mesures d'accompagnement des agents. Les facteurs concourant au risque RPS sont multiples (stress du à la charge de travail, perte de sens, faiblesse du dialogue). Nous demandons que des mesures de prévention soient prises.

Les autres O.S souscrivent à nos remarques liminaires.

Le DAGEMO, répond qu'il serait difficile d'élaborer un DUER ministériel, mais il s'engage à établir un diagnostic permettant de recenser les risques les plus souvent identifiés dans les Services Déconcentrés. Un travail a déjà été initié par les services de la DAGEMO sur la base des DUER locaux et diverses sources d'information (bilan des ISST, ASSP, cahiers de doléances). M Blondel concède volontiers que le programme annuel de prévention n'est pas complet en l'état et souhaite que ce document soit évolutif. Ce travail devrait être fait pour la prochaine réunion du CHSCT Ministériel.

En l'état et en accord avec le CHSCT Ministériel, le point numéro 2 à l'ordre du jour ne sera pas traité à l'occasion de cette séance.

- BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX :

SUD et CGT remettent en cause les éléments de diagnostic (notamment l'étude menée par le cabinet CAPITAL SANTÉ, qu'ils estiment incomplète) et demandent également l'abandon des entretiens professionnels.

La CFDT soutient que l'Entretien Professionnel n'est pas en soit un facteur de RPS :

- **c'est un élément de discussion permettant un échange sur la situation de travail car même si l'agent n'est pas d'accord, l'EP lui donne l'occasion d'exprimer sa position de manière officielle et « traçable ».**
- **cette tentative d'objectivation de la situation de travail à un instant T permet aussi de disposer d'éléments concrets pris en compte lors des CAP pour limiter l'arbitraire dans le déroulement de carrière.**

La CFDT n'est donc pas d'avis de renoncer à l'entretien professionnel mais elle défend un entretien professionnel établi selon une trame intégrant et reconnaissant OFFICIELLEMENT une analyse qualitative de l'action des agents.

La CFDT affirme la nécessité d'être vigilant sur les conditions de réalisation de cet exercice, qui doit être exécuté de bonne foi et avec sincérité, dans le respect des agents.

La CFDT déclare également que tous les éléments de diagnostic sont à prendre en compte y compris le rapport de CAPITAL SANTE, qu'on ne peut écarter. Les cahiers de doléance constituent également une source intéressante d'information, à condition de ne pas avoir une lecture sélective de leurs contenus ni de les déformer.

La DAGEMO informe les représentants que l'entretien professionnel en expérimentation sera généralisé et pérennisé. L'Administration admet qu'il y a des améliorations à apporter et que la formation sur l'entretien professionnel doit être renforcée.

- BILAN DES ACTIONS MENÉES SUITE AUX SUICIDES DE R. LECOUSTRE ET L. BEAL-RENALDY.

Suite aux commissions de réforme, les deux rapports établis préconisent les pistes d'amélioration suivantes : l'amélioration de l'exercice des fonctions de représentant du personnel, l'amélioration du dialogue social, le renforcement des collectifs de travail, l'abandon des objectifs chiffrés. En Nord Pas de Calais spécifiquement, il est préconisé de renforcer l'encadrement de proximité.

Le DAGEMO nous informe que des actions ont déjà été entreprises :

- concernant l'amélioration du dialogue social, des négociations avec les OS s'ouvrent le 18 octobre ;
- une analyse du secrétaire général est également entreprise afin de trouver des actions favorisant le renforcement du collectif de travail. Les séminaires interrégionaux qui ont débuté devraient y contribuer.
- des actions immédiates ont été mises en œuvre pour les collègues directs de Romain en Nord-Pas-de-Calais. L'IAPR a été mobilisé.
- Les DIRECCTEs ont été alertées en ce qui concerne les affectations qui pourraient être détectées comme difficiles (isolement...) pour les agents.

Le SYNTEF CFDT insiste sur le fait que des formations adaptées doivent être dispensées aux IET et Contrôleurs stagiaires sur la pratique professionnelle et les techniques de contrôle. La seule formation « sur le tas » n'est pas suffisante. Un véritable accompagnement aux poste de travail des primo affectés doit aussi être envisagé, notamment sous forme de tutorat afin qu'ils ne se sentent pas seuls et bénéficient du soutien d'un agent expérimenté. Cette mesure permettrait également de renforcer les collectifs de travail qui sont déficitaires et favoriserait la transmission des bonnes pratiques.

La CGT ne partage pas ce point de vue et estime que la meilleure façon de former les IET au contrôle est le stage et l'échange avec les collègues.

Le DAGEMO répond qu'effectivement la formation des IET mériterait d'être repensée. Un bilan de la réforme du cursus de formation IET à l'INTEFP doit être discuté à l'occasion du prochain Conseil d'Administration de l'INTEFP. Il souligne cependant que le contenu des formations initiales est décidé par le ministère et non l'INTEFP.

- BILAN DE L'ACTION DES ASSISTANTES SOCIALES (AS):

A la lecture du bilan, nous identifions une hausse importante des interventions des assistantes sociales sur le champ de la santé au travail et des problèmes relationnel dans les services.

L'assistante sociale présente précise que bien souvent, les AS sont des interlocuteurs privilégiés par les agents et peuvent être une tête de pont afin d'engager un dialogue avec la hiérarchie sur ces domaines.

Le DAGEMO indique que des outils d'alerte sont utilisés afin que les AS puissent faire intervenir l'administration sur des dossiers individuels particulièrement sensibles et qui méritent une réponse urgente.

SUD et CGT sont opposés à ce système d'alerte. L'UNSA et la CFDT estiment que cet outil, s'il est efficace, doit être réservé à des cas spécifiques d'agents en grande difficulté.

- RAPPORT D'ACTIVITÉ DES INSPECTEURS SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES MINISTÈRES SOCIAUX (ISST)

Les ISST ont principalement eu pour activité la réalisation de guides sur les risques professionnels des agents des ministères sociaux et les problématiques liées aux déménagements de locaux et la participation aux CHSCT. Ils mettent en avant le peu de moyens dont ils disposent pour couvrir une population de 20 000 agents.

Le SYNTEF CFDT demande au DAGEMO que les constats opérés par les ISST dans l'identification de risques auxquels sont exposés les agents soient repris dans l'évaluation des risques et que les ISST soient associés à l'élaboration du programme annuel de prévention.

Le DAGEMO répond qu'il est d'accord avec ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La prochaine réunion du CHSCT Ministériel se tiendra le **11 décembre 2012**.

Vos représentants

**Niklas VASSEUX (UT 75)
Christel LAMOUREUX (UT 75)**

WWW.SYNTEF-CFDT.ORG

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 2/8 rue Gaston REBUFFAT – 75019 PARIS Tél : 01 40 52 02 10 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr
